



COMMISSION FUTSAL 2025/2026

PV DE RÉUNION 04

13 JANVIER 2026

Début de la commission : 19h25

Fin de la commission : 21h15

Membres présents :

LOUDJANI Clément	GIFFAUT Yves
MATYNIAK Hervé	SALINGUE Lionel
LAUNAY Damien	PROST Nicolas
LANGLAIS Léa	MONIN Elisa

Membres excusés :

PELLERIN Thierry FRANCOIS Brigitte

Au programme :

- Synthèse de la première journée et validation des résultats
- Organisation des J2 pour les catégories
- Préparation de l'organisation des finales
- Diverses questions

I. Synthèse de la première journée et validation des résultats

Sur l'ensemble des différents sites, les journées se sont correctement déroulées et l'utilisation de la FMI a été dans l'ensemble très appréciée.

Lors de déplacement de quelques membres de commissions sur diverses poules, il a été constaté que dans la plupart des sites, les licences n'avaient pas été vérifiées avant le début des matchs.

De plus, Mr LAUNAY, mentionne un autre problème relatif à l'heure de remplissage de la feuille de match et de la feuille de déroulement de la compétition.

La commission de Futsal rappelle donc aux clubs qu'il est obligatoire de remplir et vérifier les licences de chaque joueurs inscrits sur la feuille de match avant le début de la première rencontre, et de renvoyer les feuilles de match remplies au plus tard une heure après la fin des rencontres conformément au règlement de la compétition.

Récapitulatif des équipes en infraction au règlement pour cette première journée :

A) Forfait :

I) Forfait non déclaré :

U18 :

- A. CHAILLOUÉ (Site 1).

II) Forfait déclaré avant la compétition :

U13 :

- US. MORTAGNAISE (Site 2).

U15 :

- US. MORTAGNAISE (Site 1) ;
- US. ALENÇONNAISE 61 (Site 3).

U18 :

- AS. VALBURGEOISE (Site 1) ;
- AS. LA SELLE LA FORGE (Site 2) ;
- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS (Site 3) ;
- US. ALENÇONNAISE 61 (Site 3).

Seniors M :

- ST PAUL MONTLIGEONNAISE (Site 2).

Seniors F :

- AS. BERD'HUIS FOOTBALL (Site 2) ;
- JS. DE TINCHEBRAY (Site 3).

B) Insuffisance dans la rédaction de la feuille de match :

U13 :

- FC. DU PAYS BELLÊMOIS(Site 2) ;
- AS. BERD'HUIS FOOTBALL(Site 2) ;
- ENT.S PAYS OUCHE(Site 4) ;
- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS(Site 6).

U13F :

- GPMNT JEUNESSE FOOTBALL CLUB.

U15 :

- AS. BERD'HUIS FOOTBALL (Site 1) ;
- SÉES FC (Site 3) ;
- AV. DE MESSEI (Site 4).

Seniors M:

- ESPS.S CETONNAIS (Site 2).

Seniors F :

- FC DU PAYS AIGLON (Site 2).

C) Retard d'envoi de la feuille de match :

U15 :

- AS. AV. ST GERMAIN DU CORBÉIS (Site 2).

U18 :

- US. MORTAGNAISE (Site 1).

Pour les 3 points ci-dessus et les clubs cités, conformément au règlement de la compétition, la commission confirme les infractions au règlement et demande à ce que les pénalités prévues à l'annexe 5, dispositions financières soient appliquées.

II. Organisation des J2 pour l'ensemble des catégories :

Les dernières demandes de mise à disposition de gymnases ayant été reçue par la commission, il a été possible de réaliser la quasi totalité de l'organisation de la J2 pour toutes les catégories. Cependant un travail est encore à faire pour la J2 du 25 Janvier et pour les Seniors F. Celui ci sera fait entre Mrs SALINGUE et LAUNAY et sera diffusé par le district dès que terminé.

III. Préparation de l'organisation des finales

La commission acte la réalisation des finales sur une seule journée le samedi 28 février 2026 sur les 3 gymnases de la ville de Flers avec un panachage des catégories Féminines et Masculine. Les Seniors concluront la journée en nocturne.

Des arbitres officiels ont été demandés pour couvrir la compétition.

Il a été demandé à la commission la possibilité pour un club en cas de victoire de rendre le challenge après la réalisation d'une photo plutôt que de le garder toute la saison. La commission agréé cette possibilité.

Les coupes et les lots vont être commandés dans les jours à venir

IV. Diverses questions

Après un rapide tour de table, aucune question n'a été posée par les membres de la commission.

La prochaine commission se déroulera le Mardi 10 Février 2026 à 18h30.

Secrétaire
L.LANGLAIS



Président
L.SALINGUE

